

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
REIMS
1, Place Myron Herrick
BP 35
51052 - REIMS CEDEX

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

V/Réf : NL

Concernant :

! S.A.R.L.
! PRESTOCK
! PARC INDUSTRIEL LA POMPELLE
! IMPASSE DU VAL CLAIR
!
! 51100 REIMS

Dépôt effectué par :

! Société Anonyme
! CABINET ROFFE ET ASSOCIES
! 79, AVENUE DU GENERAL DE
! GAULLE
!
! 02200 SOISSONS

Numéro RCS : REIMS B 434 138 764

<25227/2001B00020>

! Pièces déposées le 28/05/2001

Numéro : 2101396

! P.V. D'ASSEMBLEE du 10/05/2001
! - DEMISSION CO-GERANT
! - AGREEMENT NOUVEAUX ASSOCIES
! DEMISSION DE MONSIEUR GROZCO Joaquin

BORDEREAU DE FRAIS

! Exonéré Taxe	38,00 FRF	5,79 EUR
! Soumis à Tva	39,00 FRF	5,95 EUR
! Montant Tva	7,64 FRF	1,16 EUR
! TOTAL T.T.C.	84,64 FRF	12,90 EUR

CE BORDEREAU N'EST PAS UNE FACTURE A PAYER

Le Greffier,

Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.

LESCEAU CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS
ÊTES EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

PRESTOCK

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15 000 Euros
Parc Industriel La Pompelle
Impasse du Val Clair – BP 51
51683 REIMS CEDEX
RCS REIMS B 434.138.764

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES EN DATE DU... 10... Mai... 2001

L'an deux mille un,
Le ... 10... Mai... à dix heures,

Les associés de la société "PRESTOCK", société à responsabilité limitée au capital de 15 000 Euros, dont le siège social est à REIMS (51100) Parc Industriel La Pompelle – Impasse du Val Clair, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de REIMS sous le numéro B 434.138.764 se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Madame Elisabeth FERRER Propriétaire de deux cent quatre vingt cinq parts, ci	285 parts
- La SA CARTONNERIE DE L'ESPERANCE Propriétaire de cent soixante cinq parts, ci	165 parts
- Monsieur Raphaël ORBAN Propriétaire de six cents parts, ci	600 parts
- A Monsieur OROZCO Joaquin Propriétaire de quatre cent cinquante parts, ci.....	450 parts
Total des parts composant le capital	1 500 parts

L'assemblée est présidée par Monsieur Raphaël ORBAN, gérant associé.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission d'un co-gérant
- Autorisation de cession de parts sociales - Agrément de nouveaux associés
- Pouvoirs – Publicité

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE REIMS
Registre du Commerce de REIMS N° Analytique
Dépôt du : 2 e MAI 2001

PREMIERE RESOLUTION
DEMISSION D'UN CO-GERANT

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur OROZCO Joaquin de ses fonctions de co-gérant de la société et ce à compter du ...10... Mars 2007

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
AGREMENT DE NOUVEAUX ASSOCIES

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du projet de cession de parts sociales par

. Monsieur OROZCO Joaquin
à Monsieur GOUVION Olivier
A concurrence de cent quinze parts sociales..... 115 parts
Numérotées de 1051 à 1165

. Monsieur OROZCO Joaquin
à Monsieur LOPPIN Philippe
A concurrence de cent quinze parts sociales 115 parts
Numérotées de 1166 à 1280

. Monsieur OROZCO Joaquin
à Monsieur LONGUEBRAY Benjamin
A concurrence de cent quinze parts sociales 115 parts
Numérotées de 1281 à 1395

. Monsieur OROZCO Joaquin
à Monsieur POLLANTRU Nicolas
A concurrence de cent cinq parts sociales 105 parts
Numérotées de 1396 à 1500

. Madame Elisabeth FERRER
à Monsieur POLLANTRU Nicolas
A concurrence de dix parts sociales 10 parts
Numérotées de 1 à 10

autorise ces cessions de parts sociales et agrée expressément Monsieur GOUVION Olivier, Monsieur LOPPIN Philippe, Monsieur LONGUEBRAY Benjamin et Monsieur POLLANTRU Nicolas en qualité de nouveaux associés.

L'article 7 des statuts sera modifié, sous la condition suspensive de la régularisation de cette cession, de la façon suivante :

« **ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de QUINZE MILLE EUROS (15 000 Euros).

Il est divisé en 1 500 parts sociales de dix euros (10 Euros) chacune, numérotées de 1 à 1 500 entièrement libérées.

Compte tenu des apports originels et des cessions de parts sociales intervenues depuis la création de la société, le capital se trouve réparti de la façon suivante :



. A Madame Elisabeth FERRER à concurrence de deux cent soixante quinze parts sociales, numérotées de 11 à 285.....	275 parts
. A la SA CARTONNERIE DE L'ESPERANCE à concurrence de cent soixante cinq parts sociales, numérotées de 286 à 450.....	165 parts
. A Monsieur Raphaël ORBAN à concurrence de six cents parts sociales, numérotées de 451 à 1050.....	600 parts
. Monsieur GOUVION Olivier à concurrence de cent quinze parts sociales, numérotées de 1051 à 1165.....	115 parts
. Monsieur LOPPIN Philippe à concurrence de cent quinze parts sociales, numérotées de 1166 à 1280.....	115 parts
. Monsieur LONGUEBRAY Benjamin à concurrence de cent quinze parts sociales, numérotées de 1281 à 1395.....	115 parts
. Monsieur POLLANTRU Nicolas à concurrence de cent quinze parts sociales, numérotées de 1 à 10 et 1396 à 1500.....	115 parts
Total égal aux mille cinq cents parts sociales composant le capital, ci.....	1 500 parts

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION
POUVOIRS – PUBLICITES**

Comme conséquence des décisions prises ci-dessus, l'assemblée générale confère tous pouvoirs à Monsieur Raphaël ORBAN à l'effet de signer au nom et pour le compte de la société, tous actes nécessaires en vue de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé, après lecture, par tous les associés.

OROZCO Joaquin
(Bon pour démission des fonctions de co-gérant)

Raphaël ORBAN

Don pour démission des fonctions de co-gérant
FERRER Elisabeth

CARTONNERIE DE L'ESPERANCE
Monsieur Raphaël ORBAN


